

Les décisions

- ▶ Présentation de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologies)
- ▶ Point sur le Technopôle
- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2010
- ▶ Demandes de financement au titre de projets de recherche
- ▶ Mise à jour des statuts de l'UVHC
- ▶ Mise en œuvre des statuts de la Médecine préventive
- ▶ Procédure de délégation de pouvoirs au Président
- ▶ Modification des statuts de la fondation UVED
- ▶ Montant de la redevance pour les tests de langues TOEIC
- ▶ Présentation des comptes de VALUTEC
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H15.

M. le Président excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il poursuit en proposant d'ajouter à l'ordre du jour une intervention de M. J-M. Flamme, Vice-Président Finances et Patrimoine, relative au technopôle.

En l'absence de remarque, M. le Président propose de débiter par la présentation de la SATT.

- Présentation de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologies)

M. le Président donne la parole à M. P-M. Robert, Directeur Général des Services du PRES ULNF.

M. P-M. Robert présente l'étude de préfiguration de la SATT Nord de France Valo en rappelant le contexte et les enjeux. Le PRES a exprimé la volonté de structurer sa fonction « valorisation », dans le cadre d'une mutualisation des compétences, pour exploiter la recherche et l'innovation sur un territoire interrégional et favoriser les transferts de technologie et de connaissances. Il poursuit avec le schéma de structuration de la SATT reposant sur différents blocs de compétences, puis la proposition d'organisation par domaines clés. Il termine en précisant que l'appel à projets prévoit qu'une lettre d'engagement des présidents d'établissement et d'organismes actionnaires de la SATT soit jointe au dossier de candidature.

M. le Président le remercie pour sa présentation. Toutefois, il exprime son inquiétude concernant le devenir de Valutec, la gestion des brevets en cours et le transfert de personnels de l'établissement vers la SATT.

M. P-M. Robert lui répond que Valutec demeure en dehors de la SATT, mais il ne faut pas que ses activités entrent en orthogonalité avec elle. Concernant le personnel, seules certaines personnes seront susceptibles d'être transférées, que ce soit dans le cadre d'une mise à disposition ou d'un détachement.

Mme V. Létard, Présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, insiste sur la nécessité de faire apparaître dans les domaines clés la thématique « transports et ferroviaire ». Elle s'inquiète de la façon dont sont intégrées les universités dites « secondaires » et compte sur le PRES et la Région pour ne pas oublier ces universités et en particulier l'UVHC, car l'avenir du sud du territoire régional se joue dans le mois prochain.

M. le Président remercie M. P-M. Robert pour sa présentation et propose de passer au point suivant.

- Point sur le Technopôle

Mme V. Létard rappelle que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) a décidé de prendre la compétence facultative de « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ». Elle rappelle son souhait de s'impliquer dans les projets du grand emprunt pour renforcer notre capacité d'excellence en développant notre stratégie de recherche et d'enseignement. Concernant plus précisément le Technopôle, la CAVM amène l'ingénierie de projet, la maîtrise d'ouvrage et assure la viabilisation des terrains (mise à disposition dès juin 2011).

M. J-M. Flamme intervient pour expliquer que dans ce cadre, un vote du CA de l'UHVC est nécessaire pour autoriser le SIPES à rétrocéder directement le terrain à la CAVM. Par ailleurs, il faut aussi formuler une demande d'AOT auprès du Rectorat pour permettre cette viabilisation.

M. le Président propose de passer au vote pour ces deux points.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. J-M. Flamme poursuit en demandant un vote du CA pour donner au Président un mandat permanent pour traiter directement avec la CAVM pour l'aménagement du Technopole en rendant compte de manière périodique aux conseillers.

Vote : adoption à l'unanimité.

Mme V. Létard remercie les conseillers pour leur vote. Elle rappelle ensuite les dates de dépôt des dossiers de la SATT, de l'IRT et du Labex et insiste sur la nécessité de se battre, avec un portage politique fort, pour que Valenciennes ne disparaisse pas de ces projets.

M. le Président la remercie pour son soutien. Il propose ensuite de passer au point suivant.

- Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2010

En l'absence de remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Demandes de financement au titre de projets de recherche

M. le Président laisse la parole à M. J-C. Hornez du LMPCA pour présenter le projet Interreg IV « BIO2PROTHO » regroupant 2 opérateurs français et 2 belges.

En l'absence de remarques, M. le Président le remercie et donne la parole à M. E. Markiewicz pour présenter différents projets portés par le LAMIH.

M. E. Markiewicz présente les projets MEDEE, CISIT Phase 4, SURAL-HY et EUROSTAR NIIT4CAD.

M. le Président propose de soumettre au vote des conseillers l'ensemble de ces demandes de financement.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. A. Artiba prend la parole à propos du projet SURFER, pour lequel le CS avait souhaité des informations complémentaires avant de se prononcer. Il confirme que les inquiétudes ont été levées et propose de le soumettre au vote du CA, en faisant un retour d'informations aux membres du CS.

M. le Directeur Général des Services confirme que le rôle du CS est de vérifier l'adéquation du projet avec la politique scientifique de l'établissement et cela a été fait. Seul un détail juridique nécessitait un complément d'informations.

M. M. Del Campo souligne une erreur dans la répartition des coûts de l'opération dont la somme est différente du total mentionné.

M. E. Markiewicz lui répond qu'il n'est pas le porteur du projet, et qu'il pense que le total de l'opération est bon mais que la répartition est erronée.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

- Mise à jour des statuts de l'UVHC

M. le Directeur Général des Services rappelle que le CA du 16 septembre 2010 avait acté la disparition du laboratoire LME, et la création du laboratoire TEMPO. Il s'agit désormais de modifier l'article 3-2 de nos statuts prenant en compte les modifications de dénomination des laboratoires suivants : le LSC devient « DE VISU » et le LMP devient « LMCPA ».

M. le Président le remercie et propose de passer au vote sur cette régularisation.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Mise en œuvre des statuts de la Médecine préventive

M. le Directeur Général des Services rappelle que le CA en sa séance du 16 septembre 2010 avait approuvé les nouveaux statuts du service de médecine préventive, suite à la parution du décret du 7 octobre 2008. Il s'agit de les mettre en œuvre à travers deux points : une proposition de nomination du Dr Leblanc, actuellement à la tête de ce service, et la représentation des conseils centraux au sein du conseil du service de la médecine préventive.

M. le Président propose de passer au vote sur la nomination du Dr. Leblanc à la direction du service de médecine préventive.

Vote : adoption à l'unanimité.

En l'absence de candidature au conseil du service de la médecine préventive, M. le Président propose de reporter ce point au prochain conseil d'administration.

- Procédure de délégation de pouvoirs au Président

M. le Directeur Général des Services rappelle le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président. Cette procédure avait été mise en place lors du CA du 26 mars 2009 en faveur de la Présidente, en ce qui concerne la signature de conventions dans certaines conditions. Cette délégation de pouvoir est arrivée à échéance le 26 mars 2010. Il poursuit en précisant les domaines identifiés. Les points de nouveauté concernent les conventions relatives à la recherche et au transfert de technologie, pour des catégories bien précises, les conventions relatives à la culture, ainsi que l'attribution de subventions aux associations étudiantes (notamment pour alléger le processus FSDIE). Il termine en précisant que cette délégation de pouvoir est proposée pour la durée du mandat du Président restant à courir.

M. le Président le remercie et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Modification des statuts de la fondation UVED

M. A. Mayeur rappelle que les statuts de cette fondation ont été présentés au CA du 16 septembre 2010. Le MESR a demandé quelques modifications des statuts, notamment au niveau de la composition du CA. Il s'agit désormais de formaliser l'engagement financier, soit 22 500€ la première année puis 2 500€ par an sur 4 ans.

M. A. Warret intervient pour rappeler le bouclage financier particulier consistant au versement d'un cautionnement à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 32 500€.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Montant de la redevance pour les tests de langues TOEIC

M. A. Warret présente la nouvelle tarification des tests TOEIC à compter du 1^{er} décembre 2010. Il précise que ce tarif est acquitté par les étudiants qui souhaitent passer ce test, en dehors de leur cursus de formation.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Présentation des comptes de VALUTEC

M. D. Wautier, Président de Valutec présente les comptes de la société pour 2009. Pour la première fois, le résultat est négatif, en raison notamment du ralentissement général de l'économie, notamment du secteur automobile. Les mesures prises ont été la suspension des 35h hebdomadaires, la suppression des primes et le départ volontaire de 3 salariés. Enfin, un effort de diversification et de prospection de clientèle a été mis en place, ainsi que des relations accrues avec l'UVHC, notamment les laboratoires. Il rassure les conseillers en leur expliquant que l'année 2010 devrait être meilleure que 2009

M. le Président le remercie et demande s'il y a des questions diverses.

- Questions diverses

M. P. Rutkowski aimerait faire un retour aux conseillers sur la réunion du groupe de travail des 6 universités régionales. Le niveau d'information des autres collègues était aussi bas. Le calendrier de travail a été modifié : les réunions devraient se tenir le troisième vendredi de chaque mois.

Mme M. Descargues-Grant demande quel est le rôle des membres du groupe de travail. Elle s'étonne que le rôle du PRES ne soit pas explicité.

M. A. Artiba indique que le groupe de travail du CS avait évoqué les actions susceptibles d'être réalisées ensemble et celles portées par le PRES. On ne parle pas de fusion mais plutôt de fédération ou de confédération.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h50.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Markiewicz, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Dheilly, Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Warret

Membres invités Mmes Adam, Decneut, Hanneuse et Truffert
MM. Artiba, Deremetz, Mallet, et Varago

Ont donné pouvoir Mlle Legrand à M. Jenot

Fait à Valenciennes, le 6 décembre 2010

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK